

## FICHE-ACTION N°24

# LA POURSUITE DES ACTIONS FAVORISANT LA VIE DANS LA CITÉ PAR L'ACCÈS AUX LOISIRS, AUX SPORTS, À LA CITOYENNETÉ

### Enjeux et contexte

Face à la volonté d'insertion citoyenne des personnes en situation de handicap, les obstacles sont nombreux. Et le premier d'entre eux reste le regard porté sur la personne et son handicap. Aussi paraît-il indispensable de provoquer des temps de rencontres et d'échange entre les publics valides et handicapés et de développer les soutiens entre pairs. Permettre à la personne handicapée d'accéder à la culture, aux loisirs et aux sports, c'est déjà permettre la revalorisation d'un public parfois fragilisé et encourager l'expression de son potentiel. C'est aussi provoquer la rencontre entre les publics, favoriser l'échange et la mixité, dans le but d'accéder à une nouvelle « citoyenneté partagée ».

Le champ de l'action socioculturelle paraît être le secteur privilégié pour développer cette ambition de « citoyenneté partagée ».

Le Conseil général du Val-de-Marne favorise l'accès à toutes les formes de pratiques sportives pour les personnes en situation de handicap par le développement du sport de masse, le soutien au sport de haut niveau, la gestion d'équipements sportifs :

- Le soutien au sport de haut niveau, aux sportifs « handisport » inscrit sur les listes de sportifs de haut niveau du ministère de la Jeunesse et des Sports, soutien aux déplacements des équipes en championnat de France, les participations des sportifs individuels et des équipes aux compétitions internationales de haut niveau ;

- Le soutien au sport de masse, avec notamment une aide à l'acquisition de matériel sportif spécifique, des stages sportifs, de la formation de cadre, de l'aide à l'organisation de manifestations exceptionnelles ;
- La participation aux Jeux du Val-de-Marne avec un engagement fort des comités sportifs départementaux handisports et sports adaptés.

Des demandes des Villes émergent de plus en plus pour présenter la politique sportive départementale en matière de handicap.

### Objectifs visés

Dans une dynamique de mixité entre les publics et de proximité des réponses :

- améliorer la coordination dans les champs de la culture, des sports, des loisirs et du tourisme en direction des personnes en situation de handicap quel qu'il soit ;
- développer toute forme d'entraide et de soutien permettant l'accès à la citoyenneté et aux activités sociales.

### Modalités de l'action ou actions à mener

Sensibiliser et former à l'accueil des publics handicapés les structures ordinaires du secteur socioculturel et sportif : clubs de sport, associations de pratiques artistiques ou culturelles, clubs de loisirs... (Par extension : les professionnels d'équipements culturels et sportifs locaux.)

Accompagner la personne handicapée (ou valide désireuse de s'investir auprès

de ce public) dans la création de projets locaux de pratique mixte.

Développer une action de médiation entre la personne handicapée et l'offre existante.

Animer un réseau départemental d'accompagnants professionnels et bénévoles à la pratique d'activités socio-culturelles et sportives en milieu ordinaire.

### Échéancier prévisionnel

Déjà engagé, à poursuivre durant la période du schéma.

### Contraintes

Obtenir l'adhésion des différents opérateurs (collectivités locales, clubs sportifs, associations culturelles et de loisirs) à cette dynamique.

Mobiliser des bénévoles.

### Ressources

L'expérience d'associations dans le département du Val-de-Marne.

Conseil général du Val-de-Marne, direction départementale de la Jeunesse et des Sports du Val-de-Marne (DDJS).

### Maître d'œuvre

Conseil général, direction départementale de la Jeunesse et des Sports.

### Évaluation

Conception d'un carnet de bord destiné au suivi des projets locaux soutenus.

